

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MITIS
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE PRICE

RÈGLEMENT NUMÉRO 321
ADOPTION DU RÈGLEMENT DES PERMIS
ET CERTIFICATS NUMÉRO 321

ATTENDU que les dispositions des permis et certificats actuelles contenues dans le règlement numéro 232 ne répondent plus aux besoins de la municipalité et qu'il est nécessaire de les introduire dans un nouveau règlement distinct qui pourvoira plus adéquatement à ces nouveaux besoins;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Michel Deroy,

appuyé par : Fabien Boucher

ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 321 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À PRICE
CE SIXIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN 2011

Laurent Émond, maire

Louise Furlong, directrice
générale et greffière